

OBJET **Lancement du marché de denrées alimentaires (suite à la liquidation de la SOCOVIA)**

En séance du 17 septembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'un marché de denrées alimentaires pour répondre aux besoins des 65 restaurants scolaires de la Ville de Saint-Denis et aux 18 500 rationnaires des cantines.

Après mise en concurrence, la SOCOVIA a été retenue et un marché a été conclu avec elle le 2 janvier 2017 pour les lots suivants :

- Lot 14 - Famille viande de porc surgelé,
- Lot 23 - Famille volaille surgelée,
- Lot 24 - Famille viande assaisonnée,
- Lot 27 - Famille poisson surgelé.

La Ville a été informée par la suite que la SOCOVIA a été mise en liquidation judiciaire à compter du 7 mars 2018. Le marché a, par voie de conséquence, été résilié.

Cette situation nouvelle a entraîné pour les services municipaux une modification du plan des menus proposée dans les restaurants scolaires et le lancement d'une procédure adaptée pour garantir la continuité de la restauration scolaire pour la période d'avril à juillet 2018.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser le lancement d'une consultation, sous la forme d'un appel d'offres, pour couvrir les besoins en viande et poisson surgelés à compter de la rentrée scolaire d'août 2018 jusqu'en 2020.

La nouvelle consultation consiste à la fourniture de viande et poisson surgelés selon les montants prévisionnels pour permettre la confection des menus dans le respect du plan alimentaire.

La construction de ce marché vise les objectifs suivants :

- 1) le respect de l'enveloppe budgétaire ;
- 2) la prise en compte des facteurs nutritionnels selon le Décret d'application du 30 septembre 2011 et des recommandations du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration collective et de Nutrition) ; le plan alimentaire et le plan de menus ont été validés par un diététicien nutritionniste ;
- 3) l'encouragement à la consommation locale dans une logique de développement durable et de développement économique.

Conformément à l'analyse des besoins, le marché est décomposé en 07 lots, chaque lot pouvant donner lieu à un marché distinct. Les lots 1 à 4 correspondent à un produit et les lots 5 à 7 correspondent à une famille de produit.

Par rapport à l'ensemble de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

1° d'autoriser le lancement de la consultation pour assurer les besoins en viande et poisson surgelés ;

2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure : appel d'offres ouvert ;
 - décomposition en 7 lots, comme suit :
 - Lot 1 - Cuisse de poulet surgelée,
 - Lot 2 - Escalope de volaille surgelée,
 - Lot 3 - Poulet fumé découpé surgelé,
 - Lot 4 - Rôti de dindonneau surgelé,
 - Lot 5 - Famille viande assaisonnée,
 - Lot 6 - Famille viande de porc surgelée,
 - Lot 7 - Famille poisson surgelé ;
 - accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans montant minimum, ni maximum ;
 - montant prévisionnel de la consultation : 642 500,00 € HT par an soit 1 927 500,00 € pour 3 ans ;
 - durée du marché : de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2018, reconductible 2 fois pour une période de 1 an ;
 - imputation budgétaire : chapitre 606 - article 23 ;
- 3° de m'autoriser (ou mon représentant) à prendre toutes décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement de cet accord-cadre, ainsi que toutes décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

OBJET Lancement du marché de denrées alimentaires (suite à la liquidation de la SOCOVIA)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 25 juillet 2015 et du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le RAPPORT N°18/2-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame CLAIN Claudette - 6ème adjointe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le lancement d'une consultation pour la fourniture de denrées alimentaires viande et poisson surgelés pour les restaurants scolaires de la Ville.

ARTICLE 2

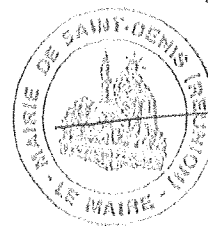
Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure : appel d'offres ouvert ;
- décomposition en 7 lots, comme suit :
 - Lot 1 - Cuisse de poulet surgelée,
 - Lot 2 - Escalope de volaille surgelée,
 - Lot 3 - Poulet fumé découpé surgelé,
 - Lot 4 - Rôti de dindonneau surgelé,

- Lot 5 - Famille viande assaisonnée,
 - Lot 6 - Famille viande de porc surgelée,
 - Lot 7 - Famille poisson surgelé ;
- accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans montant minimum, ni maximum ;
 - montant prévisionnel de la consultation : 642 500,00 € HT par an soit 1 927 500,00 € pour 3 ans ;
 - durée du marché : de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2018, reconductible 2 fois pour une période de 1 an ;
 - imputation budgétaire : chapitre 606 - article 23 ;

ARTICLE 3

Autorise le Maire (ou son représentant) à prendre toutes décisions concernant la préparation l'exécution et le règlement de cet accord-cadre, ainsi que toutes décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.



**Pour le Maire absent
Le 1^{er} Adjoint**

Jacques LOWINSKY

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182004-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018